

Une question ?

contactez Angélique Le Basle
T. 05 46 00 19 93
a.lebasle@charente-Maritime.cci.fr

**Les Points Orientation Apprentissage
de la CCI Charente-Malritime**

à La Rochelle

21 chemin du Prieuré
17024 La Rochelle Cedex

à Rochefort

Corderie Royale - BP 20129
17306 Rochefort Cedex



Un réseau



Explorer un métier
pour bien s'orienter



Un réseau



Pass
métiers
MINI-STAGE DÉCOUVERTE



Que voudrais-tu faire comme métier

Face à la multitude de choix possibles... Il n'est pas si facile de répondre à cette question pourtant primordiale.

Pour tous les jeunes qui hésitent sur leur orientation, le mini-stage de découverte professionnelle est LA SOLUTION.

Le mini-stage, c'est l'occasion de :

- ▶ te familiariser avec l'entreprise et le monde du travail,
- ▶ découvrir et vivre les professions qui t'intéressent,
- ▶ te faire connaître d'un employeur pour éventuellement signer un contrat en alternance par la suite,
- ▶ choisir ta filière et concrétiser ton projet professionnel.

LE MINI-STAGE, TROUVER UNE ENTREPRISE !

✓ L'importance de ton réseau social

Prends un moment pour noter sur une feuille les noms de toutes les personnes qui pourraient t'aider à trouver l'entreprise qui t'accueillera. Un parent, une tante, un voisin, le père d'un copain... Autour de toi, de nombreuses personnes travaillent dans des entreprises.

✓ Au sein de ton établissement scolaire

Au collège ou au lycée, ton professeur principal peut t'aider. Tu peux aussi en parler à d'autres profs : celui de technologie, d'anglais, de SVT...



LE MINI-STAGE, CONNAÎTRE LA DÉMARCHE !

- 1 Retirer une convention de stage auprès du conseiller de ta CCI.
- 2 Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e).
- 3 Compléter et signer la convention de stage avec l'entreprise d'accueil.
- 4 Renvoyer la convention au Point Orientation Apprentissage au plus tard 8 jours avant le début du stage.
- 5 Après validation, il sera retourné une copie à l'entreprise d'accueil et une copie à la/au jeune.



LE MINI-STAGE, C'EST QUOI ?



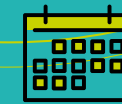
Quelle durée ?

1 à 5 jours maximum en entreprise par stage



Pour qui ?

Collégiens (4^e et 3^e)
Lycéens et Étudiants.



Quand ?

Pendant les vacances scolaires



Dans quelle structure ?

En entreprise (publique ou privée), associations, professions libérales

C'est No Limit !

Fais autant de stages que tu le souhaites. Tu peux découvrir deux professions dans la même entreprise ou découvrir la même profession dans des entreprises différentes. Dans tous les cas, il te faudra une convention pour chaque stage.